

Nouveau protocole sanitaire

La **Fédération française de Golf** a édité le 24 juin dernier un nouveau document concernant les mesures sanitaires à appliquer dans les golfs français.

Voilà les nouvelles mesures du protocole sanitaire :

- Règles de distanciation physique :
 - 2 mètres en activités sportives
 - 1 mètre en position statique
- Limiter les regroupements de plus de 10 personnes au même endroit au sein du golf.
- Vestiaires : possibilité d'accéder à son casier individuel en traversant les espaces collectifs dans la limite de 10 personnes simultanément.
- La location de voiturettes et le prêt de matériel sont autorisés à la condition de les nettoyer après chaque utilisation. Ce nettoyage devra être fait sous la responsabilité du club.
- Possibilité de manipuler les drapeaux, les râteliers des bunkers, les piquets avec l'obligation de se laver les mains AVANT chaque manipulation. Pour cela, nous recommandons à chaque joueur d'être en possession d'un flacon contenant une solution hydroalcoolique (moins grasse que le gel et tout aussi efficace).
- L'échange de cartes de scores entre les joueurs n'est pas autorisé.
- Le port du masque est obligatoire dans les zones intérieures lorsque la personne circule et lorsque la distanciation physique n'est pas possible.

Avertissements :

Ces mesures pourront être adaptées localement en fonction des capacités des clubs à toujours favoriser prioritairement la prévention et la santé des publics et du personnel.

Ces mesures ont été recommandées à la suite d'une consultation de l'ensemble des acteurs de la filière économique du golf.

Ces mesures sont comparables aux bonnes pratiques internationales qui ont permis la réouverture des golfs dans certains pays en Europe et dans le monde.

Ces recommandations ont été validées par le Bureau de la Commission Médicale Fédérale dont les membres recommandent fortement aux personnes présentant des symptômes du Covid-19 (fièvre, toux, gêne respiratoire, fatigue inexpliquée, éruption cutanée, diarrhées, vomissements, malaises ou chutes inexpliqués et contact avec un malade Covid-19), ainsi que tous ceux présentant des facteurs de risques cardio-vasculaires non contrôlés, des

antécédents cardiaques ou pulmonaires, des prises d'anti-inflammatoires ou des hospitalisations récentes de ne pas reprendre l'activité physique et sportive sans l'avis de leur médecin traitant (téléconsultations possibles).

Ces recommandations pourront évoluer en fonction de l'état sanitaire général de la France et des retours d'expérience.

Ces recommandations seront publiées et portées à la connaissance des joueurs et licenciés par tous les acteurs de la filière économique du golf français

Ce document annule et remplace le précédent Protocole Sanitaire du 2 Juin 2020

Vous pouvez télécharger ce document **ici**.